

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 01/07/2019

Ouverture de la séance

En ce jour du 01/07/2019, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M. PEYROUSE Didier. La séance commence à 16h30

Sont absents et excusés :

Voir liste émargement

Le nombre de présents en début de séance est de 12 pour un quorum de 11. Le conseil peut donc siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte-rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par :
Déborah GUEZELLO

I. Affaires générales

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 23/04/2019 est adopté à l'unanimité.

II. Affaires financières

Point n°1 : Décisions budgétaires modificatives

1) DBM pour INFORMATION N°8 :

Les différentes dotations et subventions reçues depuis le dernier conseil sont présentées :

- Dotation REGION :
 - 1 meuble de protection d'écran (Atelier Maintenance) : 828 €
 - 1 Nettoyeur haute pression – Agent de maintenance : 683 €
 - 1 sèche-linge – Lingerie : 5 740 €
- Subvention REGION :
 - Manuels scolaires : 4 140 € (207 élèves X 20 €)

16h40 : Départ de Mme Guillou, représentante des personnels ATOS

- Subvention MEN :
 - Fonds social : 2 669 €

Il est demandé aux membres du conseil d'autoriser l'affectation de cette somme au fonds social LYCEEN qui permet une aide plus large que le fonds social CANTINE.

Nombre de votants :	11	Nombre de votes POUR :	11
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

2) DBM pour VOTE N°9 :

Deux opérations composent cette DBM :

1) Prélèvement sur fonds de roulement : 39 459,60 €

Ce prélèvement vise à financer les projets suivants :

- 2 Quads : 7 900 €
- Malette diagnostique : 538,80 €
- Transport : 200 €
- Rideaux Internat Etage 1 et 2 : 4 084,80 €
- Matériel EPS : 3 036 €
- Fleurissement lycée : 2 200 €
- Remboursement PFMP Elève : 2 000 €
- Dépenses enseignement professionnel : 4 500 €
- Vestiaires Elèves – Atelier Maintenance : 15 000 €

Il est rappelé que lors du dernier conseil, la fusion des comptes de réserves a été votée. Les réserves disponibles après le résultat de l'année 2018 s'élèvent à 210 771,04 €. Un prélèvement de 53 610,98 € a été effectué pour monter le budget 2019. Ce prélèvement de 39 459,60 € porterait donc les réserves à 117 700,46 € ce qui correspond à 129 jours de fonds de roulement.

2) Répartition des crédits pédagogiques globalisés : 1 670 €

Il est proposé de les répartir comme tel :

- Droits de reprographie : 300 €
- Remboursement de frais PFMP d'élèves : 1 370 €

La DBM pour vote n°9 est soumise au vote.

Nombre de votants :	11	Nombre de votes POUR :	11
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

Point n°2 : Conventions :

1) Convention constitutive d'un groupement de services « Marché académique » :

Cette convention a pour objet de rassembler les établissements de Bretagne dans le but de réaliser des achats et de choisir des partenaires de services dans les conditions économiques les plus avantageuses.

Cette convention est soumise au vote.

Nombre de votants :	11	Nombre de votes POUR :	11
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

2) Convention constitutive d'un groupement de services « EPLE du Morbihan » :

Cette convention a pour objet de rassembler les EPLE publics du second degré et les collectivités territoriales du département du Morbihan dans le but de réaliser des achats et de choisir des partenaires de services dans les conditions économiques les plus avantageuses.

Cette convention est soumise au vote.

Nombre de votants :	11	Nombre de votes POUR :	11
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

3) Convention REGION/EPLE :

Il s'agit d'une convention bipartite triennale qui fixe un cadre commun entre la Région Bretagne et les EPLE dans le but d'améliorer les relations avec la Région Bretagne et de clarifier ses missions.

Cette convention a été élaborée en collaboration avec les chefs d'établissement, les gestionnaires et les représentants syndicaux régionaux entre autres. Différentes réunions et ateliers thématiques ont permis la rédaction de la convention.

Elle est organisée autour de 4 grands axes : les principes de la convention, les missions de la Région Bretagne, les moyens alloués à l'établissement et les relations entre la Région et les établissements.

Elle est applicable dès le mois de septembre 2019 et révisable à l'issue de la 1^{ère} année de mise en œuvre.

Cette convention est soumise au vote.

Nombre de votants :	11	Nombre de votes POUR :	11
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

4) Avenant à la convention GRETA :

Suite à la publication au Journal Officiel du décret 2019-317 du 12 avril 2019, la convention du GRETA a été modifiée pour intégrer l'apprentissage aux missions des groupements d'établissements (GRETA)

Cet avenant est soumis au vote.

Nombre de votants :	11	Nombre de votes POUR :	11
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

5) Convention : Forum des formations post 3^{ème} (pour régularisation) :

Cette convention organise le forum des formations post 3^{ème} du BAPE de Pontivy Loudéac qui a eu lieu le 12 mars 2019. Les frais d'organisation seront répartis entre chaque établissement participant à l'action.

Cette convention est soumise au vote.

Nombre de votants :	11	Nombre de votes POUR :	11
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

Point n°3 : Contrats :

1) Index Education : Hébergement logiciel PRONOTE :

Jusqu'ici hébergé par l'académie de Rennes, il est proposé de faire héberger le logiciel Pronote par Index Education. Cela permettra de disposer d'une interface entre Pronote et TurboSelf afin d'améliorer la gestion de la présence des élèves au self par le service de vie scolaire.

Cet hébergement coûte 574,80 € pour une durée d'un an renouvelable sur bon de commande.

Ce contrat est soumis au vote.

Nombre de votants :	11	Nombre de votes POUR :	11
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

2) SAS Océane Service : Entretien des chaudières :

Ce contrat a pour objet l'entretien annuel de 6 chaudières murales pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction. Le prix de 667,20 € TTC par an est fixe sur les 3 ans

Ce contrat est soumis au vote.

Nombre de votants :	11	Nombre de votes POUR :	11
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

3) AF Maintenance : Maintenance du portail d'entrée

Ce contrat a pour objet la réalisation, deux fois par an, de la maintenance du portail motorisé d'entrée au lycée. Ce contrat, d'une durée de 3 ans et renouvelé par tacite reconduction, coûte 146,40 € TTC par an. Le prix est ferme pour les 3 années.

Ce contrat est soumis au vote.

Nombre de votants :	11	Nombre de votes POUR :	11
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

Point n°4 : Tarifs EPI / 1er équipement

1) 1^{er} équipement :

Comme les années précédentes, la Région propose une aide aux nouveaux élèves entrants en lycée professionnel. Cette aide, de 60€ pour la filière MODE et de 100 € pour la filière MAINTENANCE, sera versée au lycée qui achètera le matériel des élèves et leur revendra au prix d'achat diminué du montant de l'aide.

Pour la filière MODE, il sera demandé aux familles la somme de **12,30 €** correspondant au coût du matériel de couture (72,30 €) diminué de l'aide régionale (60 €)

Pour la filière MAINTENANCE, il sera demandé aux familles la somme de **25,62 €** correspondant au coût de l'outillage (125,62 €) diminué de l'aide régionale(100€)

Le matériel acheté par les élèves deviendra leur propriété à l'issue de leur formation.

Ces tarifs sont soumis au vote.

Nombre de votants :	11	Nombre de votes POUR :	11
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

2) Equipement de Protection Individuelle :

Comme l'année dernière, le lycée se propose d'acheter les EPI des élèves qui le souhaitent et ensuite leur revendre. L'objectif est de faire faire des économies aux familles en achetant en grande quantité et aussi d'harmoniser les EPI portés par les élèves.

Une fois achetés les EPI deviennent la propriété de l'élève.

Pour la filière MODE, il sera demandé aux familles la somme de **15,60 €** correspondant au coût de la blouse.

Pour la filière MAINTENANCE, il sera demandé aux familles la somme de **88,39 €** correspondant au coût de la combinaison, du casque, des lunettes,...

Ces tarifs sont soumis au vote.

Nombre de votants :	11	Nombre de votes POUR :	11
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

3) Tarifs détaillés 1er équipement et EPI :

Les élèves ayant perdu, dégradé ou cassé leur matériel pourront, s'il le souhaitent, racheter via le lycée l'outil dont ils ont besoin. Les tarifs proposés sont les tarifs d'achat pour le lycée.

De même, les nouveaux élèves entrant en cours d'année pourront également acheter leur matériel en passant par le lycée.

Voici le détail des tarifs :

Filière MAINTENANCE	
MATÉRIEL	
Caisse à outils	25,62 €
Jeu de 12 clés mixtes longues	33,12 €
Clé à pipe - 7 mm	3,30 €
Clé à pipe - 8 mm	3,47 €
Clé à pipe - 10 mm	3,88 €
Clé à pipe - 11 mm	4,14 €
Clé à pipe - 12 mm	4,50 €
Clé à pipe - 13 mm	4,62 €
Clé à pipe - 14 mm	5,34 €
Clé à pipe - 16 mm	6,14 €

Filière MODE	
MATÉRIEL	
Assortiment "Arts textiles"	1,92 €
Épingles	8,32 €
Pistolet 21/43	7,84 €
Crayon bicolor	2,08 €
Reglet	2,64 €
Coupe fil droit avec anneau	10,40 €
Centimètre couturière boîte	1,92 €
Ciseau couturière 20 cm	12,00 €
Règle japonaise	12,64 €
Malette de couture	36,00 €

Tournevis électricien 5,5X125 mm	2,52 €
Tournevis électricien 6,5X150 mm	2,82 €
Tournevis mécanicien 8X200 mm	4,54 €
Tournevis Phillips PH1X100 mm	2,58 €
Tournevis Phillips PH2X125 mm	3,06 €
Tournevis écrou PH3X150	5,10 €
Multimètre digital	21,10 €
Cadenas	3,92 €
EPI	
Combinaison	38,28 €
Chaussures de sécurité	16,80 €
Paire de gants	3,36 €
Bouchons d'oreilles	3,54 €
Paire de lunette	4,70 €
Casquette	7,56 €

EPI	
Blouse	15,59 €

Ces tarifs sont soumis au vote.

Nombre de votants :	11	Nombre de votes POUR :	11
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

Point n°5 : Modalités financières – ERASMUS +

1) Mobilité des élèves :

3 élèves participent à la mobilité ERASMUS + 2019. Ils effectueront leur PFMP du 25/11 au 22/12/2019 en Italie.

Le montant du soutien individuel accordé par ERASMUS s'élève à 854 € par élève. Il est proposé de leur verser 70% de la somme avant le départ soit 597,80 € et le solde après acceptation du bilan par ERASMUS+ soit 256,20 €

Cette proposition est soumise au vote.

Nombre de votants :	11	Nombre de votes POUR :	11
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

2) Mobilité des accompagnateurs :

2 enseignantes accompagneront les élèves lors de leur arrivée et lors du départ en Italie.

Le montant du soutien individuel accordé par ERASMUS s'élève à 2 520 € pour un accompagnateur. Il est proposé de leur verser 70% de la somme avant le départ soit 1 764 € et le solde après acceptation du bilan par ERASMUS+ soit 756 €

Cette proposition est soumise au vote.

Nombre de votants :	11	Nombre de votes POUR :	11
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

Point n°6 : Mise au rebut de matériels pédagogiques obsolètes

Il est demandé l'autorisation de mettre au rebut du matériel usagé, abimé et non utilisé. Ces matériels ne sont pas comptabilisés dans le logiciel des biens immobilisables EGIMMO. Il est nécessaire de mettre à jour l'inventaire des biens dont la Région Bretagne dispose pour le lycée.

Il s'agit d'une fontaine de dégraissage datant de 2007 et de 2 nettoyeurs haute pression datant de 2000 et 2008.

Cette proposition est soumise au vote.

Nombre de votants :	11	Nombre de votes POUR :	11
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

Point n°7 : Modalités de remboursement des frais de PFMP Elèves

Les modalités de remboursement des frais de PFMP Elèves sont modifiées comme suit :

Les remboursements n'interviendront que dans la mesure où l'établissement dispose des crédits disponibles pour le faire.

1) Hébergement/restauration :

Il est rappelé la nécessité de prioriser la recherche d'un hébergement dans un établissement public, proche du lieu de stage, avec internat.

Si l'élève est interne : l'établissement d'accueil facture le lycée. Il n'y aura pas de remise d'ordre faite à l'élève.

Si l'élève est demi-pensionnaire : l'établissement d'accueil facture la famille. L'élève bénéficiera d'une remise d'ordre.

Si l'élève est externe : l'établissement d'accueil facture la famille.

2) Le transport :

La base du forfait kilométrique s'établit à 0,10 €. L'élève sera remboursé du surplus de kilomètres engendré par la PFMP. Ce surplus sera calculé en déduisant de la distance (A/R) entre le domicile et le lieu de stage et le domicile et le lycée.

Si la PFMP se déroule dans la commune de résidence habituelle ou à Locminé il n'y aura pas de remboursement.

Les frais de péage ne sont pas remboursés. Le plafond de remboursement de 200 € par déplacement et par PMFP est maintenu.

Ces nouvelles dispositions sont valables pour les PFMP effectuées à partir du 01 septembre 2019.

Ces nouvelles modalités sont soumises au vote.

Nombre de votants :	11	Nombre de votes POUR :	11
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

Point n°8 : Attribution des logements de fonction – Année scolaire 2019/2020

La répartition des logements de fonction pour l'année scolaire 2019/2020 reste inchangée par rapport à l'année

passée.

N°Logement (REGION)	N°porte	Fonction	Nom occupant
111-07	3		Vacant
111-06	2	Gestionnaire	Mme GUEZELLO
111-05	1	Proviseur	M. PEYROUSE
111-02	4	Chef de cuisine	M. GESRET
111-01	5	L'infirmière	Mme LE NORMAND
111-03	6	CPE	M. LEVESQUE

Cette répartition est soumise au vote.

Nombre de votants :	11	Nombre de votes POUR :	11
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

Point n°09 : Voyage scolaire à Gavarnie – Année 2020

Les enseignants souhaitent organiser un voyage scolaire pédagogique facultatif à Gavarnie dans les Hautes-Pyrénées qui se déroulera du lundi 03 au samedi 08 février 2020. Ce voyage concerne les élèves de 2nde et de 1ère Bac Pro (effectif prévisionnel : 52 élèves et 5 accompagnateurs).

Les modalités de financement du séjour sont présentées.

Il est proposé de fixer la participation volontaire des familles à la somme de 270 € (assurance comprise).

La participation financière de l'établissement correspond à la prise en charge des frais de séjour des accompagnateurs.

Il est demandé d'autoriser l'acceptation d'un don de la maison des lycéens d'un montant de 3 461,60 € et d'autoriser le chef d'établissement à signer tous contrats afférents à l'organisation du voyage.

Ce voyage est soumis au vote.

Nombre de votants :	11	Nombre de votes POUR :	11
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

Point n°10 : Admission en Non-Valeur

Après réception du certificat d'irrecouvrabilité de l'huissier en charge du recouvrement, attestant que le débiteur est insolvable, il est demandé d'autoriser l'admission en non-valeur de la créance d'une famille pour un montant de 318,46 € :

Créance n°16CG17J028701 - Trimestre septembre - décembre 2016 de 318,46 €.

La dépense établie à 318,46 € sera imputée au service ALO compte 671

La proposition d'admission en non-valeur est soumise au vote

Nombre de votants :	11	Nombre de votes POUR :	11
Nombre d'abstention :		Nombre de votes CONTRE :	

3) Motions

Les représentants des personnels enseignants et d'éducation émettent deux motions.

Motion n°1 :

Les personnels enseignants du lycée professionnel Louis Armand mettront en œuvre la réforme de la voie professionnelle mais souhaitent ici dénoncer son contenu et sa mise en œuvre dans l'urgence.

Tout d'abord, cette réforme engendre une dévalorisation des diplômes en raison d'une diminution de la formation à deux ans avec la seconde de détermination et de la baisse des heures d'enseignement professionnels et généraux.

De plus, les conditions d'accueil des élèves seront compliquées par la mixité des publics et des parcours. Les conditions de travail des personnels sont dégradées par de nouvelles modalités de travail à gérer sans temps supplémentaires, alors qu'on nous impose une deuxième heure supplémentaire.

Enfin, la voie professionnelle nous semble, par la volonté de favoriser l'apprentissage, menacée dans ses dimensions d'apprentissage d'une culture commune et de la citoyenneté. Les jeunes travailleurs de demain doivent avoir une formation bien plus ambitieuse et ne pas être les laissés pour compte de la Nation.

Motion n°2 :

Soucieux de bien accueillir et inclure les élèves allophones, les personnels du lycée professionnel Louis Armand souhaitent alerter sur les conditions de cet accueil dans l'établissement.

En effet, ces dernières années, plusieurs élèves allophones n'ont pas pu bénéficier de l'apprentissage intensif de la langue ou du soutien FLS préconisés par la circulaire de 2012, faute d'une dotation horaire suffisante. Afin d'apprendre la langue, le métier d'élève et les codes culturels, il est nécessaire d'avoir des heures dès la rentrée, d'autant plus que certains élèves doivent s'adapter à l'internat et apprendre un métier, donc un abondant lexique technique.

Le lycée avait cette année un groupe hétérogène de six élèves, dont deux afghans qui sont arrivés l'année précédente sans aucune maîtrise du français. Ils sont méritants, nous espérons qu'ils auront leur diplôme, et nous pouvons d'ores et déjà nous réjouir du succès d'une élève de première bac pro à la certification intermédiaire du BEP.

C'est pourquoi nous demandons, dans l'hypothèse de l'accueil de nouveaux jeunes pour l'année scolaire 2019-2020, les heures suffisantes dès la rentrée ainsi que des moyens pérennes dans la DHG suivante.

4) Conclusion

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 18h30

La responsable de la prise de notes
Mme Déborah GUEZELLO

Le Président
M. Didier PEYROUSE